AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (7)ItemJean-Baptiste André Godin à Charles Armengaud, 14 avril 1865

Jean-Baptiste André Godin à Charles Armengaud, 14 avril 1865

Auteur·e: Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)
Collation2 p. (442r, 443v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Charles Armengaud, 14 avril 1865, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 20/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43247

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction14 avril 1865
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireArmengaud, Charles (1813-1893)
Lieu de destination23, boulevard de Strasbourg, Paris

Description

RésuméGodin explique à Armengaud que les personnes chargées de prendre une patente en Angleterre correspondant à son brevet sur le procédé d'émaillage à sec lui ont fait observer que la description de ce brevet comprenait une cause de nullité. Il lui demande de rectifier la description.

Mots-clés

<u>Brevets d'invention, Fonderies et manufactures "Godin"</u>
Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 15/09/2022
Dernière modification le 26/04/2023



